



AULAB
CONCEPTEUR D'AVENIRS

RAPPORT D'ACTIVITÉS | 2011
PROGRAMME PARTENARIAL | 2012

Projet d'éditorial

L'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune travaille depuis 6 ans au service des collectivités territoriales qui ont souhaité sa création.

Les objectifs qui lui avaient été fixés par ces collectivités, anticipaient nombre d'orientations qui se retrouvèrent quelques années plus tard dans la démarche puis les lois dites « Grenelle de l'Environnement », et plus particulièrement dans ses déclinaisons dans les domaines de la planification territoriale, de l'urbanisme et de l'aménagement, ou de la promotion de la qualité environnementale dans les projets urbains.

Tant l'année 2011 que l'actuelle ont vu la mise en œuvre par l'État des dispositions des lois Grenelle : Schéma Régional Climat Air Énergie, arrêté en 2011 et en cours d'approbation finale, Schéma Régional de Cohérence Ecologique / Trame Verte et Bleue, en cours d'élaboration, réforme du Code de l'Urbanisme, mise en place des Commissions Départementales de Consommation des Espaces Agricoles...

La Région Nord Pas de Calais a également agi avec la mise en révision de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire et la diffusion de ses Directives Régionales d'Aménagement, accompagnées de l'engagement de politiques régionales tel le plan boisement.

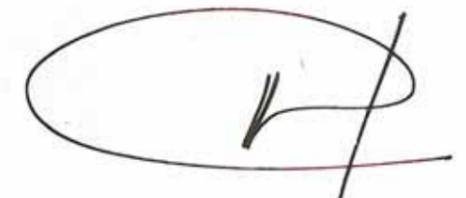
La démarche Grenelle de l'Environnement invitait à un changement de direction. Nous nous y sommes engagés au cours de ces 2 années dans un virage avec une volonté d'inflexion forte de nos processus de développement et d'aménagement.

Il est difficile aujourd'hui d'avoir une vision exacte des conséquences de tous ces dispositifs sur l'évolution de nos modes de vie ou d'habiter dans les prochaines années, d'autant que les souhaits exprimés par nos concitoyens vont encore bien souvent à l'encontre des préconisations portées par ces dispositifs. Nous sommes donc entrés dans une période où l'information, la communication, la diffusion des bonnes pratiques sont devenues essentielles car il faudra faire accepter les évolutions nécessaires de nos pratiques d'aménagement et de construction.

Le rôle des collectivités territoriales est central dans cette mise en œuvre, et l'assistance et le conseil que pourra leur apporter l'Agence d'Urbanisme y sont essentiels car il faudra réussir à convaincre encore beaucoup d'élus, mais surtout nos habitants que, par exemple, à la maison individuelle avec un grand jardin en secteur périurbain ou rural, il convient de préférer des formes urbaines différentes et plus respectueuses de notre environnement.

Au service des collectivités et des territoires, par les actions conduites en 2011 et 2012, les études qu'elle mène, les documents qu'elle produit, notre Agence d'Urbanisme traduit ces évolutions avec une volonté de les expliquer, de les partager, une façon de bien négocier le virage.

Le Président,

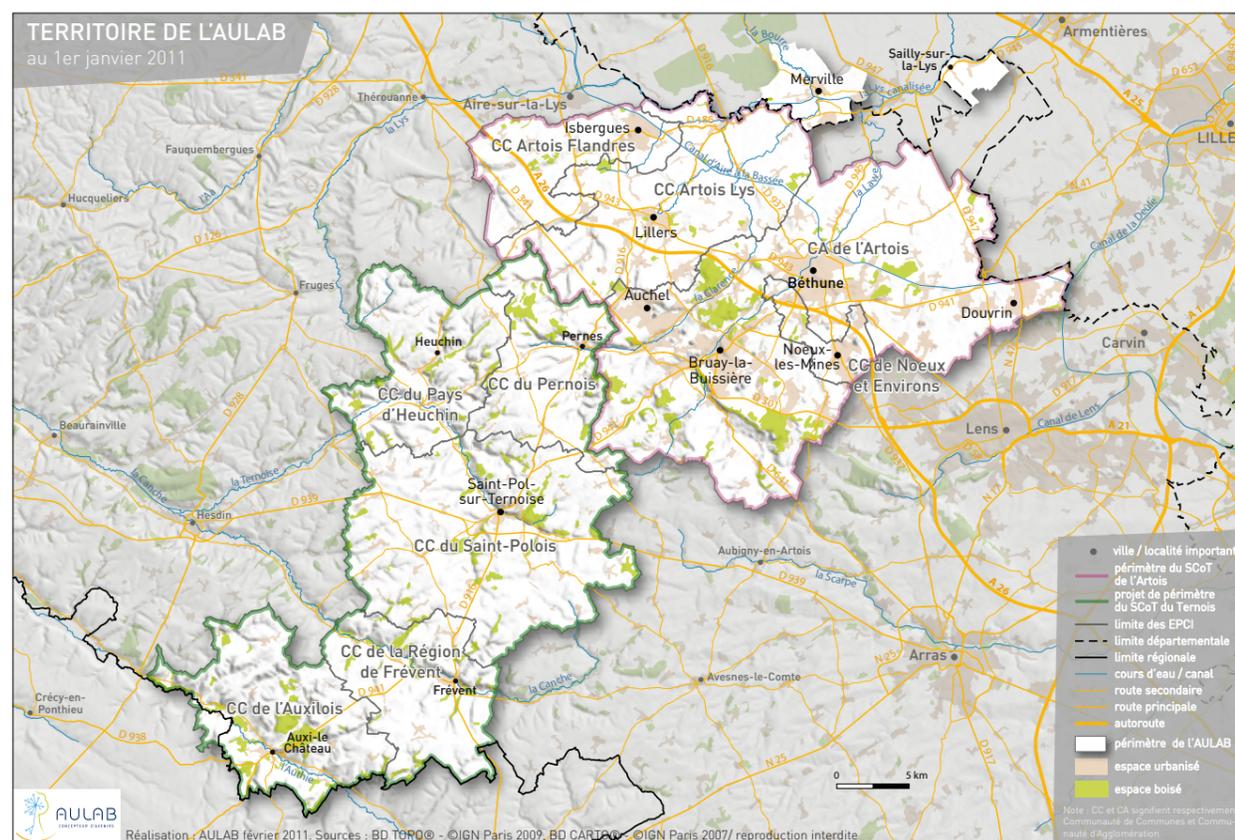
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by 'WACHEUX'.

Alain WACHEUX





Territoire de l'AULAB



Sommaire

Les missions de l'Agence	6
L'organisation de l'Agence	7
Le nouveau Programme Partenarial	10
Maîtriser l'urbanisation et renouveler la ville	11
Le SCoT de l'Artois	11
Le SCoT du Pays du Ternois	13
La promotion de la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les documents de planification territoriale	14
La promotion de la Haute Qualité Environnementale (HQE) par les études-conseil aux projets d'aménagement	15
La promotion de la Haute Qualité Environnementale (HQE) par les Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU)	16
Accompagnement de la ville de Béthune concernant l'éco-quartier de la rue de l'Horlogerie	22
Les autres actions	23
Développer une offre de logements adaptée aux besoins de l'ensemble de la population	26
Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)	26
Les autres études	27
Promouvoir des politiques durables de mobilité	28
L'atlas de l'accidentologie	28
Les déplacements à l'échelle de l'aire métropolitaine à partir des Enquêtes Ménages Déplacements	29
Le schéma d'aménagement des infrastructures	29
Introduire et développer la nature dans les espaces urbains. Améliorer l'environnement	32
L'atlas cartographique de la Trame verte et bleue du SCoT de l'Artois	32
Autres études	33
Construire des outils partagés d'observation et d'évaluation	36
Les observatoires	36
Les lettres de l'AULAB	37
Le site Internet	37
Le Système d'Information Géographique (SIG)	38



Les missions de l'Agence

L'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune (AULAB) a été créée à la fin de l'année 2005 sous la forme d'une association loi 1901 par la Communauté d'Agglomération Artois Comm., les Communautés de Communes Artois-Flandres, Artois-Lys et Noeux et Environs, les Villes de Béthune et de Bruay-la-Buissière et le Syndicat Mixte pour le SCoT de l'Artois (SMESCOTA).

Elle a été agréée par l'État mi 2006 et adhère à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) qui regroupe aujourd'hui 53 agences réparties sur le territoire de la France et de l'Outre-Mer.

Nées en 1967 avec la Loi d'Orientation Foncière, les agences d'urbanisme ont vu leur champ d'action évoluer de l'urbanisme vers des questions plus larges d'aménagement et de planification du territoire, de développement économique, de transports et d'environnement.

Avec les nouvelles structures de coopération intercommunale et les territoires de projet définis par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) et la Loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU), les agences d'urbanisme ont vu leur rôle d'harmonisation des politiques urbaines à l'échelle des aires urbaines être reconnu au plan national.

Les principales missions des agences et de l' AULAB sont :

- **L'Observation**

L'observation permanente des phénomènes urbains constitue l'une des missions principales du métier des agences d'urbanisme. Elle permet au travers du recueil de données spatiales, économiques, sociales auprès de fournisseurs de données très divers, d'appréhender les territoires et leur fonctionnement.

- **L'Analyse**

Souvent chargée du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, l'AULAB alerte les Élus régulièrement par le biais d'études ou de rapports, des évolutions qui s'opèrent sur leurs territoires. Cette mission d'analyse est souvent assortie de propositions d'actions ou de conseils. L'AULAB est un outil partenarial qui lui permet d'être un lieu de débats entre les acteurs locaux (institutionnels, collectivités, professionnels).

- **L'Accompagnement**

Forte de connaissances acquises grâce à l'observation des territoires, l'AULAB accompagne les collectivités territoriales dans l'élaboration de leur document de planification ou de programmation à l'échelle du pays, de l'agglomération, des communes ou des quartiers.

- **la Gestion de projet**

L'AULAB peut aller au-delà de l'accompagnement et proposer des projets alternatifs et des transferts de savoir-faire. Elle est en capacité de programmer des projets et de les mener en relation avec les communes et intercommunalités concernées.

La mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement conforte les missions des agences d'urbanisme en confirmant qu'elles sont l'un des principaux moteurs de la promotion de la ville durable.

L'organisation de l'Agence

Outre les membres de droit, l'État et les 9 collectivités qui constituent son territoire d'intervention, l'AULAB compte au titre de ses membres associés : la Région Nord/Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, la Chambre de Commerce et d'Industrie Artois, la Chambre des Métiers de Région Nord/Pas-de-Calais, la Chambre d'Agriculture de Région Nord/Pas-de-Calais, l'Université d'Artois et d'autres organismes publics locaux ou régionaux dont les représentants siègent dans ses 3 instances décisionnelles : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau.

- **L'Assemblée Générale**

Constituée des représentants de tous les membres et des personnes morales de l'association, elle contrôle l'activité et statue sur le mode de fonctionnement de l'Agence. Regroupant 58 membres, elle se réunit au moins une fois par an.

- **Le Conseil d'Administration**

C'est l'organe d'administration et de décision de l'Agence. Il a notamment la charge de délibérer sur le Programme Partenarial d'Activités (PPA) de l'Agence qui définit les études à mener par l'équipe technique. Se réunissant au moins 2 fois par an, ce conseil est composé de 31 représentants issus des différentes structures membres de l'Agence.

- **Le Bureau**

Il est élu au sein du Conseil d'Administration qu'il a pour mission d'animer et se réunit au moins deux fois par an. Il est composé :

- du Président : Monsieur Alain WACHEUX, Maire de Bruay-la-Buissière et Président de la Communauté d'Agglomération Artois Comm ;

- de 2 Vice-Présidents : Monsieur Yves DUPONT (1^{er} Vice-Président), Maire d'Annequin et Président du SMESCOTA et Monsieur Pascal BAROIS (2^{ème} Vice-Président), Président de la Communauté de Communes Artois-Lys ;

- d'un Trésorier : Monsieur Jacques NAPIERAJ, Maire d'Isbergues et Président de la Communauté de Communes Artois-Flandres ;

- d'un Secrétaire : Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire de Noeux-les-Mines et Président de la Communauté de Communes de Noeux et Environs ;

- de 3 membres :

- Monsieur Olivier GACQUERRE représentant la Ville de Béthune ;

- Monsieur Albert BONNAIRE représentant la Ville de Bruay-la-Buissière ;

- Monsieur Marc BRIDOUX représentant la Communauté de Communes du Saint-Polois.



Le territoire d'action de l'Agence

Le territoire d'action de l'Agence couvre les périmètres de 9 intercommunalités regroupées au sein :

- du SCoT de l'Artois (276 435 habitants en 2008) :

- la Communauté d'Agglomération Artois Comm. (206 475 habitants);
- la Communauté de Communes Artois-Flandres (17 429 habitants);
- la Communauté de Communes Artois-Lys (34 478 habitants);
- la Communauté de Communes de Noeux et Environs (18 053 habitants);

- du SCoT du Ternois (38 017 habitants en 2008) :

- la Communauté de Communes du Saint-Polois (15 063 habitants);
- la Communauté de Communes du Pays d'Heuchin (4 271 habitants);
- la Communauté de Communes du Pernois (6 862 habitants);
- la Communauté de Communes de l'Auxilois (5 302 habitants);
- la Communauté de Communes de la Région de Frévent (6 519 habitants).

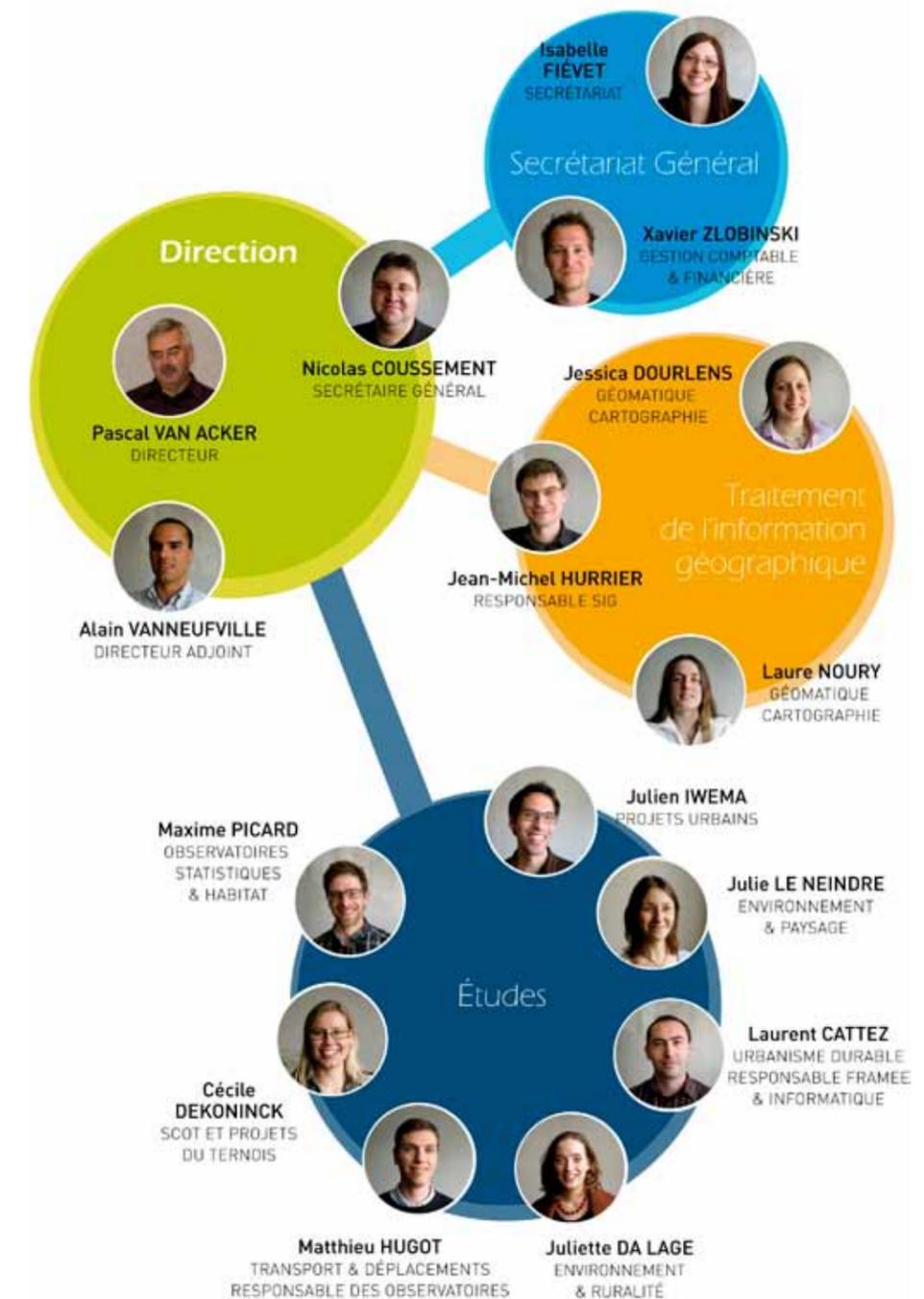
La ville de Merville (8 720 habitants) et la commune de Sully-sur-la-Lys (4 066 habitants) font également partie du territoire d'intervention de l'Agence.

L'AULAB intervient également sur le territoire de la CCI Artois dans le cadre du nouveau partenariat avec la CCI, notamment sur l'observation des évolutions économiques et sociales.



L'équipe de l'Agence

Pour réaliser les missions qui lui ont été confiées par ses membres, l'AULAB est animée par une équipe permanente de 15 personnes d'horizons et de compétences diversifiés et complémentaires.



Le nouveau Programme Partenarial des Agences d'Urbanisme

Extraits du préambule du protocole de coopération entre le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) et la FNAU.

« Le Grenelle de l'environnement a donné une impulsion déterminante à l'émergence d'une nouvelle politique en faveur de l'environnement.

L'aménagement et le développement durable des territoires constituent un enjeu clef de cette démarche nationale. L'implication forte des structures politiques et professionnelles en charge de l'urbanisme en conditionnera la réussite.

Outils d'ingénierie partenariaux et pluridisciplinaires, les agences d'urbanisme peuvent jouer un rôle majeur dans la promotion et la mise en œuvre des dispositions du Grenelle, de par la nature même de leurs missions définies dans le Code de l'Urbanisme. Dans leurs travaux et leurs projets, elles s'efforcent d'articuler les échelles, de marier les disciplines et de combiner les approches, au plus près des exigences de transversalité du développement durable dans sa triple dimension économique, sociale et environnementale.

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et l'État ont souhaité formaliser dans un protocole de coopération, l'implication des agences dans la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et l'engagement de l'État à soutenir leur réseau. Ce protocole complète la Charte de Partenariat signée en 2001. Le protocole propose un cadre commun d'intervention pour concrétiser dans les territoires où sont présentes les agences d'urbanisme, les orientations du Grenelle de l'Environnement. »

UN PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR PROMOUVOIR ET ALLER RÉSOLUMENT VERS UNE VILLE DURABLE

Le programme de coopération porte sur 5 axes d'intervention qui redéfinissent le partenariat entre l'État et les agences d'urbanisme, et aux niveaux régional et local, entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), appuyée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 62 (DDTM), et l'AULAB.

Le Programme Partenarial d'Activités 2012 de l'AULAB prend en compte les orientations de ce protocole. Il a été organisé sur la base de ses 5 volets contractuels, en y intégrant les actions et les études engagées précédemment et, notamment, celles conduites en 2011 qui constituent le présent rapport d'activités.

Le SCoT de l'Artois

• Suivi et mise en oeuvre

L'Agence effectue pour le compte du SMESCOTA les missions de coordination, de pilotage, et d'animation du SCoT de l'Artois (certifié exécutoire depuis le 1er juin 2008). L'Agence travaille sur la mise en compatibilité des PLU et POS avec le SCoT qui devait être achevée en 2011 mais qui se poursuivra en 2012...

L'Agence effectue un travail d'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, notamment pour faciliter la traduction opérationnelle des orientations stratégiques du SCoT.

L'Agence participe, en partenariat avec la DDTM, à la rédaction des cahiers des charges et à l'analyse des offres lors de l'élaboration des documents d'urbanisme pour les communes qui le souhaitent.

L'Agence rédige les avis, sur arrêt projet, des documents d'urbanisme locaux pour le SMESCOTA et anime la commission de suivi des PLU. En effet, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du SCoT, le SMESCOTA, en tant que Personne Publique Associée, doit rendre un avis sur les PLU. L'Agence effectue aussi une analyse des dossiers d'ouvertures de commerces soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

L'Agence a réalisé «la Boîte à outils» du SCoT de l'Artois. Ce travail, à vocation pédagogique, permet aux communes de prendre connaissance des principales dispositions du SCoT et de faciliter leurs prises en compte lors des révisions des documents d'urbanisme. Cet outil continue à être présenté aux communes et aux partenaires de l'Agence.

Dans la continuité de l'élaboration du SCoT, l'Agence en partenariat avec la Mission Bassin Minier, a réalisé l'atlas cartographique de la Trame Verte et Bleue du SCoT. Cet atlas identifie les sites naturels d'intérêt majeur et met en évidence les liaisons écologiques à créer ou à aménager. Ces éléments sont déclinés à l'échelle de la parcelle pour faciliter leur transcription dans les documents d'urbanisme locaux.

L'Agence effectue le suivi du SCoT par la mise en place d'un certain nombre d'indicateurs. Les observatoires de l'Agence permettent de suivre ces indicateurs, mais aussi les évolutions statistiques du territoire par grands thèmes actualisés de manière permanente, par des publications régulières (lettres et dossiers). Des indicateurs de suivi communs aux SCoT de Lens-Liévin/Hénin-Carvin, du Grand Douaisis, de l'Arrageois et de l'Artois, seront mis en place en 2012 dans le cadre de l'InterSCoT Terres du Nord. Ces indicateurs devront évaluer les effets des prescriptions des SCoT.

L'Agence va animer un groupe de travail en 2012, pour le compte du SMESCOTA, sur une l'analyse de l'occupation du sol historique.

Dans le prolongement de la conférence permanente d'urbanisme commercial qui sera mise en place en 2012, une réflexion pourrait être engagée pour préparer la future révision du SCoT de l'Artois afin d'élaborer un Document d'Aménagement Commercial, d'intégrer les préconisations et les prescriptions du SAGE de la Lys, du Schéma Régional Climat Air Énergie, du Schéma Régional de Cohérence Écologique/ Trame verte et bleue et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire réactualisé et des lois Grenelle 2. Si tel était le cas, l'AULAB pourrait engager à partir de 2012 l'évaluation du SCoT de l'Artois (état des lieux à mi-parcours sous forme d'un nouvel atlas du territoire).



• **Document d'Aménagement Commercial du SCoT de l'Artois**

En 2010, le débat sur la nécessité d'engager une démarche de réflexion et de coordination sur l'urbanisme et le développement commercial a été lancé par le SMESCOTA, à la suite des lois Grenelle réformant l'urbanisme et du projet de loi sur l'urbanisme commercial.

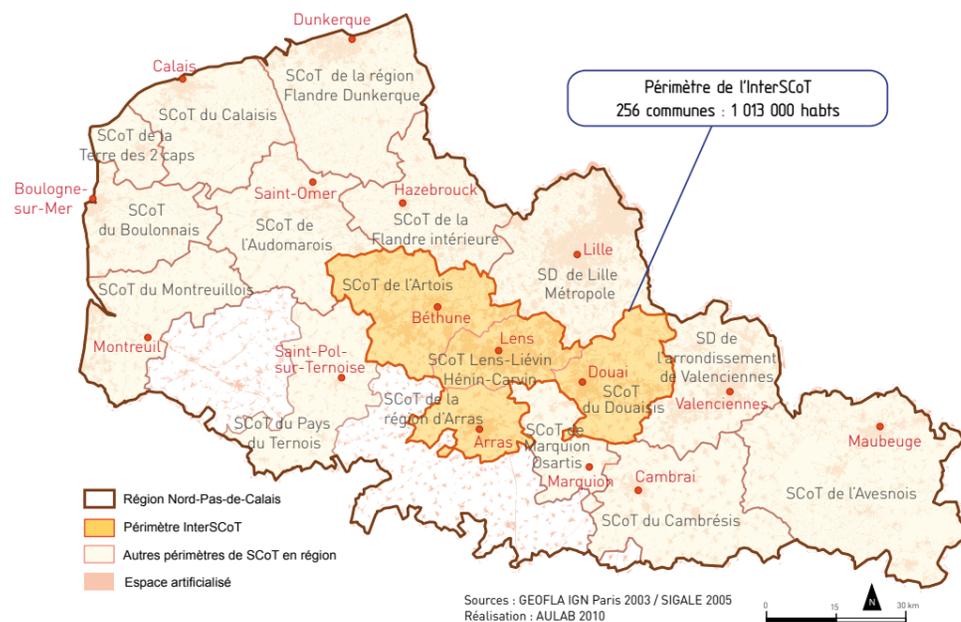
L'urbanisme commercial va disparaître au profit de l'urbanisme réglementaire qui instaure désormais la réalisation du Document d'Aménagement Commercial qui régleme sur un territoire couvert par un SCOT, les développements commerciaux.

Ces DAC devront être intégrés dans les SCoT qui devront donc être révisés pour ce faire.

Si le SMESCOTA le décidait, l'AULAB pourrait engager la réflexion sur l'élaboration du DAC du SCoT de l'Artois, à partir de 2012, dans le prolongement de la conférence permanente mise en place en 2011.

• **Démarche « InterSCoT Terres du Nord »**

L'Agence assure le suivi et le portage de la démarche InterSCoT 'Terres du Nord'. Cette démarche regroupe 4 Syndicats Mixtes de SCoT : SCoT de Lens Liévin Hénin Carvin, du Douaisis, d'Arras et de l'Artois. Cette démarche porte sur des réflexions communes sur les espaces limitrophes entre les SCoT, sur des actions communes d'observation thématique (Exemple : la nouvelle photo interprétation commune à ces territoires et l'analyse de leurs évolutions) et sur une analyse des convergences et divergences entre les SCoT.



Le SCoT du Pays du Ternois

Le lancement de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Ternois s'est concrétisé par la constitution du Syndicat Mixte pour le SCoT du Pays du Ternois en décembre 2011.

Cette année d'attente a été l'occasion de mener l'identification du contexte territorial et l'analyse des acteurs, en préalable du lancement de la démarche :

- Travail de récupération d'informations, de documents et études existants sur le territoire,
- Travail de terrain et création d'une base de données Equipements sous SIG,
- Acquisition de données statistiques et cartographiques,
- Entretiens avec les élus du Bureau Syndical (Présidents d'EPCI et Maires des bourgs-centres),
- Sensibilisation des élus à la démarche SCoT lors de réunions préparatoires,
- Rencontres des acteurs locaux et des personnes publiques associées...

L'Agence a également réalisé aux côtés du Syndicat Mixte un dossier de candidature à l'appel à projets « SCoT ruraux 2012 » du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

La volonté des élus d'en faire un SCoT Grenelle exemplaire, a amené l'Agence à l'accompagner d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme sur les phases diagnostic et PADD. Cette AEU intègre une démarche de concertation spécifique avec la tenue de forums de concertation, d'une réunion publique, d'une exposition et la publication d'une plaquette sur les apports de l'AEU aux travaux d'élaboration du document de planification stratégique.

La phase de diagnostic du SCoT est programmée de janvier à septembre 2012, avec la mise en place de cinq commissions thématiques : Développement économique, Environnement, Population et habitat, Tourisme patrimoine et loisirs, Aménagement du territoire et transports.

Ces instances de réflexion et de débat permettront dans un premier temps de révéler les tendances et les besoins dans chacun des thèmes étudiés, d'enrichir et de partager cet état des lieux avec les forces vives du territoire, et dans un second temps, de dégager et hiérarchiser les enjeux transversaux pour le développement du Ternois à l'horizon 2025-2030.

Ces travaux aboutiront notamment à la rédaction d'un Diagnostic territorial et d'un Etat initial de l'Environnement, premiers éléments du Rapport de présentation du SCoT.

Le dernier trimestre de l'année 2012 sera consacré à la construction de scénarios de développement, intégrant des éléments de prospective territoriale ; ce travail représentera un véritable outil d'aide à la décision pour les élus du Syndicat Mixte leur permettant de définir les choix stratégiques de leur projet politique.

5 COMMISSIONS THEMATIQUES

<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p> <p>Président : Marc BRIDOUX Assisté de : Jean-Marie OLIVIER</p> <p>Agriculture Activité économique (Industrie, artisanat, ...) Urbanisme commercial Emploi et formation professionnelle Technologies de l'Information et de Communication</p>	<p>ENVIRONNEMENT</p> <p>Président : Jean-Luc FAY Assisté de : Jean-François THERET</p> <p>Ressources naturelles Trame Verte et Bleue et biodiversité Risques et nuisances Energie et climat</p>
<p>POPULATION ET HABITAT</p> <p>Président : Claude COUART Assisté de : Maurice LOUF</p> <p>Sociodémographie Logement et précarité énergétique Services à la population Santé Enseignement</p>	<p>TOURISME, PATRIMOINE, LOISIRS</p> <p>Président : Yves HOSTYIN Assisté de : André OLIVIER</p> <p>Tourisme Patrimoine bâti et paysager Culture, sports et loisirs</p>
<p>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</p> <p>Président : Claude BIGOT Assisté de : Henri DEJONGHE</p> <p>Structuration de l'espace Occupation du sol Consommation foncière Urbanisme durable Transport, déplacements et mobilité</p>	



La promotion de la HQE dans les documents de planification territoriale

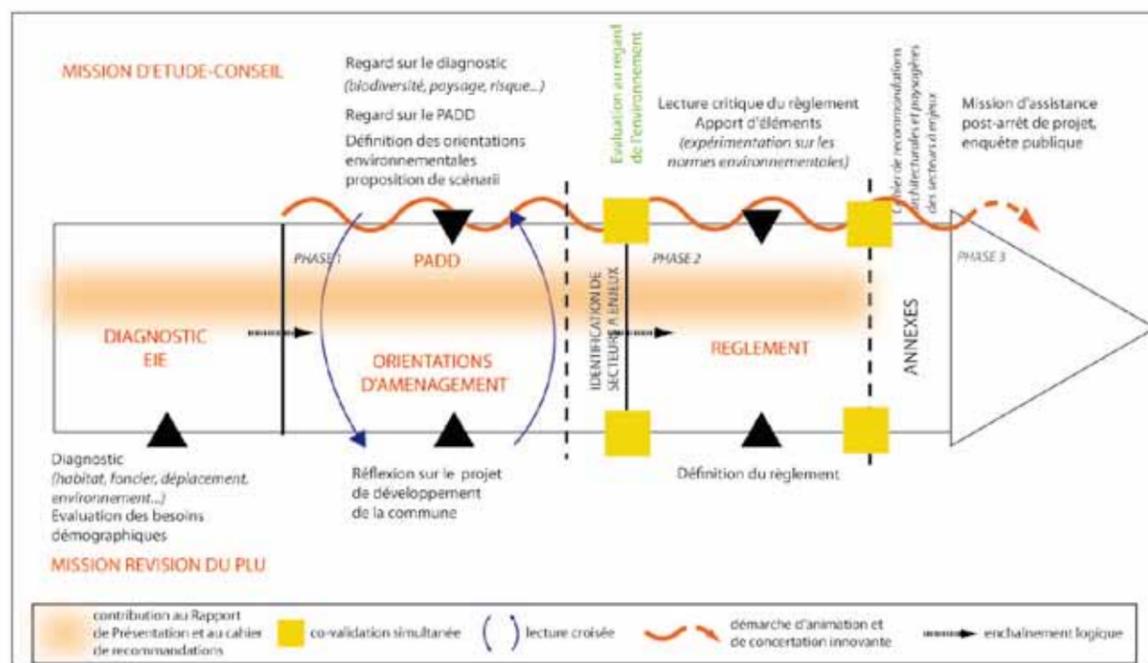
L'Agence remplit une mission de conseil auprès des communes pour les aider à mieux appréhender les nouveaux enjeux liés au développement durable et en particulier les obligations issues de la loi ENE, qui doivent aujourd'hui être intégrées au sein des documents de planification. Ainsi, l'Agence d'Urbanisme intervient :

- dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme à travers une démarche d'accompagnement des communes ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- au titre de la convention FRAMEE (AULAB/ Région/ ADEME), en tant que maître d'ouvrage délégué pour la réalisation d'une mission d'étude et conseil sur le volet « Qualité Environnementale et Développement Durable » des PLU.

Cette démarche expérimentale est menée de façon conjointe et partenariale (mission de révision de PLU et mission d'étude-conseil) sur 4 communes choisies selon leur typologie : Annezin (commune périurbaine de la ville centre), Marles-les-Mines (commune de l'ancien Bassin Minier), La Couture (commune périurbaine) et enfin Merville comptenu de ses ambitions en terme de développement durable. Les bureaux d'études ont été choisis début 2010 et l'achèvement de ces missions est programmé pour mai 2012, l'Agence travaillant d'ores et déjà à la capitalisation de ces expériences. En outre, elle s'est appuyée sur cette expérience pour l'élaboration du cahier des charges concernant l'AEU engagée depuis janvier sur le SCoT du Ternois.

Ces travaux ont fait l'objet de l'intérêt de l'Agence Régional Pour l'Environnement Sud-Est qui cite l'expérience de Merville dans son guide à paraître sur les PLU exemplaires en matière de développement

Méthodologie appliquée aux PLU QEDD

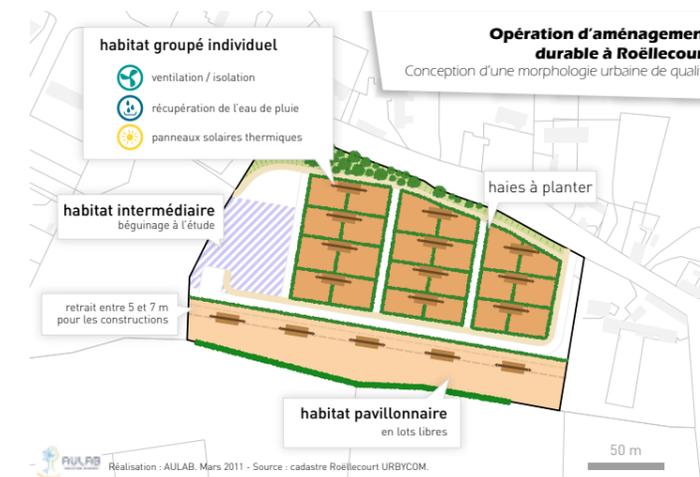


La promotion de la HQE par les études-conseils aux projets d'aménagement

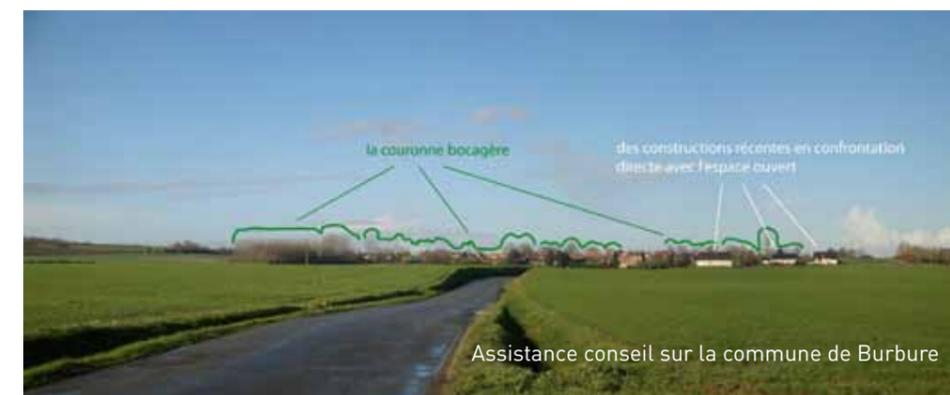
L'Agence a acquis une expérience dans le domaine du conseil HQE auprès des communes lui ayant fait part de leurs besoins et compte s'investir davantage encore sur ce volet en 2012 puisque les demandes se font de plus en plus nombreuses.

Ces missions d'assistance et de conseil HQE seront développées sur des sites de taille plus réduite, ne nécessitant pas d'AEU qui seront réservées aux études plus « complexes ».

Ce fut le cas, en 2011, pour le projet d'éco-lotissement à Roëllecourt.



Ainsi en 2012, Burbure en bénéficie et d'autres missions pourraient accompagner les communes de Valhuon, Averdoingt, Norrent-Fontes, Calonne-sur-la-Lys, Westrehem etc...



La promotion de la HQE par les Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU)

L'AULAB a poursuivi la réflexion nationale lancée par l'ADEME sur l'évaluation des Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU) qui a abouti à confirmer que l'AEU était une démarche intéressante et constructive et qu'il convenait de la soutenir encore quelques temps.

Forte de son expérience de 18 AEU achevées ou en cours de réalisation sur des types d'espaces très divers relevant de son périmètre d'action ainsi que sur 5 documents de planification dont l'AEU sur le SCoT du Ternois, l'AULAB est donc engagée aux côtés de l'ADEME dans l'élaboration de la méthodologie AEU de 2ème génération, un nouveau guide intégrant les avancées du Grenelle... C'est dans ce contexte de retour et de capitalisation d'expérience, de valorisation de la méthodologie, d'analyse de ses atouts et faiblesses ainsi que son évolution vers un nouveau cadre prenant davantage en compte l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, que l'Agence a co-animé un atelier AEU sous l'égide de la FNAU aux Assises de l'énergie à Dunkerque, en janvier dernier.

La démarche AEU est une démarche originale permettant en phase d'engagement d'un projet urbain de préciser l'état des lieux environnemental sous toutes ses facettes, de dégager des enjeux et de proposer des orientations et des préconisations d'aménagement qui puissent être intégrées lors de la phase opérationnelle et assurer la montée en qualité des projets urbains en terme de développement durable et tout simplement leur meilleure intégration dans les trames existantes qu'elles soient bâties ou environnementales.

Décomposition du périmètre Nord – Circulations

Maillage de voies douces traversantes assurant des cheminements évidents.



Exemple sur la zone du RABAT - Béthune

Le partenariat noué entre l'Agence, la Région et l'ADEME au titre du FRAMEE depuis 2007 a été renforcé en 2011 par la mise en place d'une convention partenariale d'objectifs pluriannuelle. L'Agence est d'année en année toujours plus sollicitée par les communes et intercommunalités de son périmètre désireuses d'un accompagnement par le biais de la méthodologie AEU.



Ainsi la programmation 2010-2011 des AEU, dont le lancement avait été retardé suite au souhait de la Région d'annualiser les dépenses, ne concernait pas moins de 5 nouvelles AEU :

- à Bruay la Buissière sur l'îlot Doyelle et l'Hôtel de Ville ;
- à Béthune sur la friche NORELEC-CIB (quartier de la rue de Lille) ;
- à Fouquières sur la zone Actipolis et le Prieuré Fleuri ;
- à Sailly-sur-la-Lys sur la ZAC « Cœur de Ville » ;
- à Saint-Pol-sur-Ternoise concernant la requalification et l'extension de la Zone Industrielle.

Celles-ci sont représentatives de la volonté de l'Agence de diversifier les types d'espaces sur lesquels elle lance des AEU. Toutes ces études seront achevées pour la fin du premier semestre.

Le programme 2011 des AEU, outre les missions d'assistance-conseil auprès des communes en faisant la demande et pouvant être assurées en interne par l'Agence, portait sur 2 nouvelles études à Merville sur les friches ancienne gare et Nord Engrais ainsi qu'Houdain sur le projet de renouvellement urbain de la commune. Ces 2 AEU seront achevées mi-2012.

Le nouveau programme 2012 qui va être lancé au printemps dès que l'Agence aura la décision favorable du FRAMEE concernant sa demande de subvention, portera sur 3 nouvelles AEU concernant :

- Troisvieux pour la requalification de l'ancienne abbaye de Belval ;
- Douvrin sur le devenir des friches FINALENS et LAFARGE ;
- Pernes-Camblain autour de réflexions urbaines et de transports.

A noter que l'AULAB accompagne les communes le désirant sur les phases post-AEU afin d'assurer le transfert des préconisations et recommandations issues des études.

Il en a été ainsi de Gonnehem pour le lancement de la procédure d'aménagement du site de la Courrery. Ceci traduit le souhait de l'Agence d'assurer une sortie opérationnelle des études AEU.



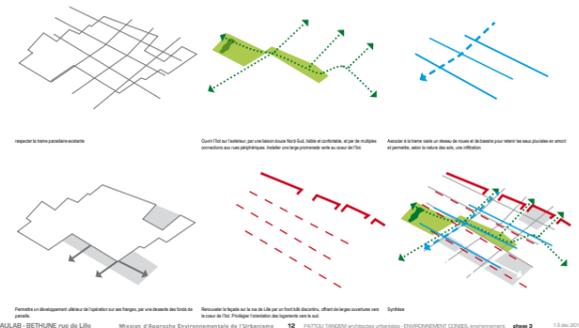
Les AEU terminées en 2011 et début 2012 :

• AEU sur la zone du Rabat à Béthune

L'objectif de l'AEU visait à l'émergence d'une dynamique d'éco-quartier sur l'un des derniers espaces urbanisables de Béthune. Un nouveau projet mixte alliant habitat et activités économiques sous le prisme de la Haute Qualité Environnementale a été défini. L'AEU est terminée depuis février 2011 après la validation d'un scénario d'aménagement dont le support est la trame verte et bleue. La conjoncture économique étant difficile, une partie du programme est en suspens. Toutefois, la partie sud pourrait voir la première tranche de logement être programmée cette année en s'inscrivant dans le plan d'ensemble défini par l'étude initiale.

• AEU sur la friche NORELEC rue de Lille à Béthune

Ce quartier se caractérise par un tissu urbain dense et multifonctionnel ponctué de quelques friches. Il est stratégiquement positionné à proximité de lieux structurants tels que le centre ville, l'hôpital, le pôle universitaire et la gare. L'AEU a abouti à la définition d'esquisses et de préconisations d'aménagement sur ce site de 4,4 ha.



Un scénario a été retenu par la Mairie après concertation et la mise en œuvre opérationnelle interviendrait dès cette année sur le foncier maîtrisé autour notamment d'un concept de résidence pour jeunes travailleurs et pour étudiants avec préservation de la biodiversité du site telle qu'analysée en cours d'AEU.

• AEU sur la partie nord de Fouquières-les-Béthune



En accord avec les volontés communales de préservation de l'espace agricole, l'AEU sur la partie nord de Fouquières-les-Béthune a permis de proposer un projet axé sur le renouvellement urbain durable et une requalification des zones d'activités existantes au nord de l'autoroute A26. Les conclusions de l'étude ont été présentées en comité de pilotage fin 2011.

• AEU sur la requalification et l'extension de la ZI de Saint-Pol-sur-Ternoise



L'objectif est d'intégrer des préconisations environnementales et énergétiques exemplaires pour ce projet. Un schéma d'ensemble est en cours de réalisation pour la requalification et l'extension de cette Zone Industrielle ancienne mais très dynamique constituant un pôle agroalimentaire d'importance régionale. L'écologie industrielle était un objectif annoncé du cahier des charges ; cela pourrait se traduire par l'arrivée d'une unité de méthanisation sur le site de l'extension.

Les AEU en cours :

• AEU sur le projet urbain de la ville d'Houdain

La première phase de l'étude – élaboration d'un diagnostic environnemental et urbain portant sur l'ensemble de la commune – a permis à la commune de définir les grands objectifs de son projet urbain et d'identifier les secteurs présentant un potentiel important en terme de développement et de renouvellement.

Les phases suivantes de l'étude aboutiront à un ensemble de prescriptions et un schéma d'aménagement sur les sites de projets identifiés par la commune.



• AEU sur les îlots Doyelle et hôtel de ville à Bruay-la-Buissière

Le quartier de l'hôtel de ville souffre en certains points d'un aménagement et d'une organisation qui limitent son attractivité et son dynamisme. L'îlot Doyelle et la place Henri Cadot représentent pour la ville de Bruay-La-Buissière des espaces prioritaires d'intervention.

Sur la base des enjeux identifiés dans la première phase de l'étude, deux scénarios d'aménagement ont été imaginés pour à la fois renforcer la polarité que représente le secteur de l'hôtel de ville, améliorer l'organisation du quartier et renforcer ses liens avec la rue Henri Cadot et le reste du centre-ville. L'année 2012 verra l'approfondissement du scénario retenu avec notamment la définition d'un ensemble de prescriptions urbaines et environnementales.



• AEU sur la ZAC « coeur de ville » à Sully-sur-la-Lys

A l'issue d'une première phase ayant mis en avant les impacts environnementaux et urbains d'un projet d'urbanisation d'espaces agricoles en limite du centre-bourg, la Ville de Sully-sur-la-Lys a souhaité réorienter sa réflexion vers la définition d'un projet plus global visant à améliorer le fonctionnement de l'ensemble de la commune.

La deuxième phase de l'étude a ainsi permis d'aboutir à un véritable projet de ville intégrant les enjeux paysagers, environnementaux et urbains et identifiant les secteurs de développement ou de requalification prioritaires.

Etude de définition d'une stratégie d'aménagement et de développement à Sully-sur-la-Lys
Agence d'urbanisme de l'aménagement de Sully-sur-la-Lys

b) Analyse des vues et des perceptions
Etant donné le positionnement du tissu urbain dans un territoire ouvert, le relief est propice aux perceptions bordières de la silhouette de la commune et ses éléments repères (Eglise...)
Cependant, la conurbation linéaire a fermé peu à peu le paysage et à couper les connexions entre l'entité agricole et l'entité des bords de la Lys. Sur l'axe principal, nous avons repéré plusieurs couloirs visuels en direction de la Lys mais peu en direction du paysage agricole. Ces couloirs paysagers et visuels ne sont pas toujours clairement identifiables. Il est donc indispensable de prévoir des coupures urbaines et protéger des fenêtres visuelles depuis l'axe principal (rapport au territoire).

Vue depuis la rive opposée du canal de la Lys / Partie de la silhouette urbaine



• AEU sur l'ancien quartier de la gare et les friches Engrais Nord France à Merville



L'objectif général de la mission est de définir un projet urbain à haute qualité environnementale sur l'ensemble du périmètre AEU (quartier de la gare et sites Engrais Nord France) en intégrant l'hypothèse d'une réouverture de la ligne au trafic voyageurs et de l'implantation/reconstitution d'un pôle d'échanges aux abords immédiats du centre ville. Après une première phase de diagnostic qui s'est achevée fin 2011, l'étude est au stade des propositions de scénarios.

Les AEU qui débuteront en 2012 :

• AEU sur Pernes/Camblain

L'objectif général de la mission est de définir un projet urbain à Haute Qualité Environnementale sur l'ensemble du périmètre AEU (commune de Pernes + hameau de la Ferté) en intégrant la problématique d'un urbanisme visant à conforter le tissu urbain existant à Pernes (renouvellement urbain) et à valoriser le foncier situé à proximité de la halte ferroviaire (un réaménagement est en cours d'étude par la Région en complément de la modernisation de la voie prévue au Schéma Régional des transports).



• AEU sur la requalification et le changement de fonction de l'Abbaye de Belval à Troisvaux

L'abbaye Notre-Dame de Belval a été fondée en 1893 et a pu accueillir jusqu'à 70 sœurs cisterciennes sur ce site dans les années 50. Cependant, en 2011, les religieuses du hameau de Troisvaux dans le Ternois ont décidé de se regrouper (courant 2012) à Igny dans la Marne laissant libre près de 10 000 m² de bâtiments avec notamment une hôtellerie, une fromagerie et un magasin de vente directe. Ces bâtiments monumentaux sont entourés de terres et de jardins et d'un bois. Le Conseil Régional s'est montré très intéressé par la requalification de ce site exceptionnel (une étude économique vient d'être lancée). L'AEU aura pour vocation principale de travailler sur les aspects énergétiques et architecturaux à l'échelle des bâtiments mais aussi de l'inscription du site dans son environnement et notamment son accessibilité



• AEU sur les friches FINALENS et LAFARGE à Douvrin

Cet espace de près de 100 hectares se situe à proximité de la zone d'activités du SIZIAF et du pôle commercial d'Auchy-les-Mines. Il est constitué des friches d'anciennes usines d'engrais chimiques dont une grande partie est polluée par divers produits chimiques dont la production avait débuté dans les années 1930. Ces activités ont cessé dans les années 1980 mais cette pollution perdure, notamment autour d'un terrier de phosphogypses. Cette zone a été revégétalisée de manière spontanée et aujourd'hui il s'agit d'évaluer les potentiels de ce site pour penser son devenir.

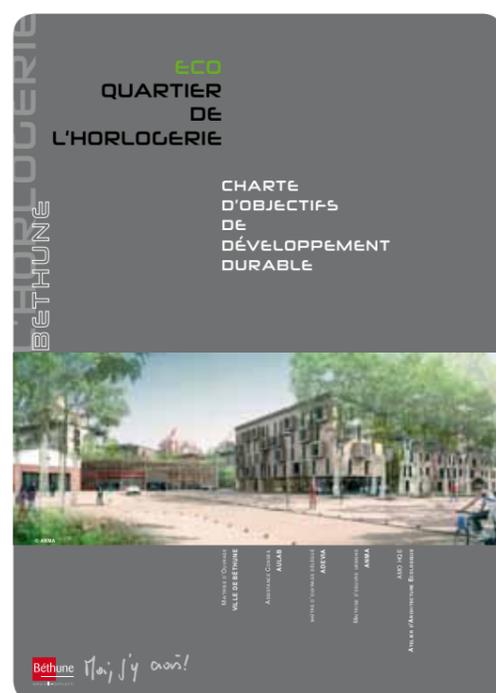


Accompagnement de la Ville de Béthune concernant l'éco-quartier de la rue de l'Horlogerie

En tant que conseil et veille stratégique aux côtés de la Ville de Béthune, l'AULAB a participé aux différentes réunions de réflexions sur le nouveau projet et à l'élaboration des dossiers présentés par l'aménageur de la zone, au titre de « l'excellence territoriale » et au printemps 2011 à la candidature à l'appel à projets écoquartier lancé par l'État.

Par ailleurs, la Ville de Béthune étant engagée dans un certain nombre d'études à vocation exemplaire, le projet d'éco-quartier avait été retenu comme un des 10 sites pour l'expérimentation nationale de la démarche HQE Aménagement™. Après avoir participé à l'amélioration de cette méthodologie aux côtés de l'Association HQE, l'Agence coordonne la mise en oeuvre d'une AMO HQE qui a été chargée d'élaborer une charte d'objectifs de développement durable pour l'éco-quartier qui s'appuie largement sur le guide renouvellement urbain durable de l'Aire Métropolitaine de Lille. L'AULAB est signataire de cette Charte, officiellement présentée le 20 février dernier en Mairie de Béthune.

La Ville s'est engagée dans la démarche vers la certification HQE Aménagement™ et a bénéficié d'un audit-test de son projet en mai 2011. En 2012 il s'agira de l'accompagner dans sa volonté de faire certifier l'écoquartier. En 2012 l'Agence participera à l'étude sur le déploiement des TIC au sein de l'éco-quartier dont elle a réalisé le cahier des charges et qui est soutenue par la Région.



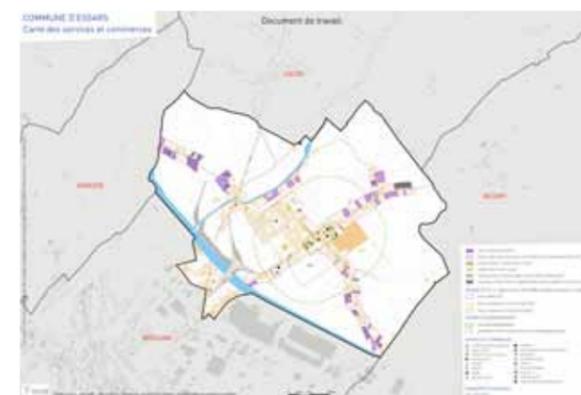
Les autres actions

• Définition d'une stratégie urbaine pour la Ville de Bruay-la-Buissière

A la demande de la Ville de Bruay-la-Buissière, l'AULAB a engagé en 2011 une étude de « stratégie pour le développement et la qualité de vie de la ville de Bruay-la-Buissière » visant particulièrement à valoriser et s'appuyer sur la trame paysagère de la commune. Cette étude, confiée à Jean-Yves CHA-PUIS et Gilles VEXLARD, a abouti à la définition d'un plan-guide proposant de renforcer les liens entre les grandes structures paysagères de la commune et le tissu urbain. L'hypothèse d'une requalification de la Lawe, élément central du projet, sera affinée dans le courant de l'année 2012.

• Les diagnostics fonciers

Dans le cadre de la mise en oeuvre du SCoT, les communes qui mettent en révision, modifient ou élaborent leurs documents d'urbanisme, doivent intégrer de nouvelles prescriptions issues du Document d'Orientations Générales du SCoT. Pour les aider à s'interroger sur les questions de densités urbaines, de logements mais aussi de stratégie foncière, l'Agence a mis en place un groupe de travail composé de la coordination territoriale de la DDTM, des intercommunalités du territoire et de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais.



Exemple de carte reprenant les commerces et services e sur une commune du SCoT de l'Artois ayant fait l'objet d'un diagnostic foncier en 2011.

La méthodologie a été appliquée sur plus de 50 communes et elle se poursuivra en 2012 à la demande du SMESCOTA et d'Artois Comm. par une vingtaine de nouveaux diagnostics.

La loi Grenelle 2 renforce également les dispositifs de maîtrise de la consommation du foncier agricole. Elle impose la réalisation du diagnostic foncier agricole préalable à la réalisation des documents de planification.

Une méthodologie pour l'établissement d'un référentiel « diagnostic foncier agricole » a été élaborée en 2011 en partenariat avec les services de l'Etat, de la Région, du Département et de la Chambre d'Agriculture de Région qui propose, par ailleurs, un diagnostic à vocation plus économique et complémentaire de l'approche plus foncière développée par l'AULAB.

Deux communes, à minima, seront choisies par les partenaires en 2012 pour tester cette méthodologie. En fonction des résultats de leur évaluation, cette démarche pourra être développée dans le cadre de la révision des PLU.



- **Participation aux actions conduites dans le cadre de l'Aire Métropolitaine de Lille**

L'AULAB représente, dans le cadre des groupes de travail, le SMESCOTA. Elle intervient également à titre d'expert dans plusieurs actions : la Trame Verte et Bleue, la mobilité et les transports, et, plus particulièrement, dans le renouvellement urbain durable.

L'Agence a animé un atelier sur la performance énergétique en renouvellement urbain en octobre dernier et participe à la rédaction du dossier de synthèse qui sera publié mi-2012.

Une réflexion sur l'ingénierie territoriale à l'échelle de l'aire métropolitaine a été engagée en 2011. Cette ingénierie devra être co-construite avec les structures existantes telles l'AULAB et la Mission Bassin Minier avec laquelle une convention de partenariat pourrait être signée en 2012. Elles devront s'organiser pour répondre aux objectifs qu'a fixé l'Association Aire Métropolitaine de Lille, dans son programme d'actions 2011-2013. L'AULAB pourra contribuer à sa réalisation tant au travers des études de son PPA qu'en support à des études spécifiques.

- **L'intégration du patrimoine minier dans les documents d'urbanisme**

L'Agence participe depuis 2010 à la réflexion menée par la Mission Bassin Minier et l'Association Bassin Minier Uni sur l'intégration dans les documents de planification des préconisations et des prescriptions du futur plan de gestion « UNESCO ».

Un ensemble d'analyses et de recommandations ont par exemple été produites conjointement avec la Mission Bassin Minier sur le devenir de la Cité du Rond-Point à Marles-les-Mines, au cours de l'année 2011.

Plus généralement, l'Agence participera activement à la mise en œuvre du plan de gestion et la valorisation du patrimoine minier, que ce soit à travers le suivi des PLU ou à travers la production de divers publications sur les enjeux du classement UNESCO et les bonnes pratiques en termes de planification et de projet urbain.



- **Participation aux actions conduites par la FNAU**

L'AULAB participe au sein du réseau des agences à de nombreux groupes de travail thématiques, en particulier ceux concernant les SCoT, le Grenelle de l'Environnement, l'urbanisme commercial... Elle participe aux Rencontres Nationales : en 2011 à Paris et en 2012 à Bordeaux où elle animera un atelier sur la trame verte et bleue en zone urbaine.

Elle participe également au sein du réseau des agences à de nombreux groupes de travail thématiques, en particulier ceux concernant les SCoT, le Grenelle de l'environnement et la mobilité, notamment dans le cadre du partenariat national FNAU/ADEME ou des recherches-actions sur la ville durable.



- **Participation aux actions conduites par la Région Nord/Pas-de-Calais (hors actions contractualisées) et le Conseil Général du Pas-de-Calais**

L'AULAB participe aux groupes de travail sur la démarche régionale INTERSCOT, sur le Plan Climat Régional, sur les Directives Régionales d'Aménagement, notamment celle sur la lutte contre l'étalement urbain, etc...

Elle est membre des « fabriques » régionales de prospective 2040, notamment celle portant sur l'environnement.

L'AULAB participera également aux études thématiques souhaitées par le Conseil Général du Pas de Calais. Elle peut intervenir également en assistance du Département dans le cadre de ses contractualisations avec les EPCI.

Développer une offre de logements adaptée aux besoins de l'ensemble de la population

Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)

• Accompagnement du PLH du Pays de la Lys Romane

En tant que partenaire, l'Agence est associée au Comité de pilotage du P.L.H du Pays de la Lys Romane. A ce titre, elle a apporté son analyse notamment à travers son observatoire des évolutions sociales et urbaines. La Communauté de Communes Artois-Lys est en voie de contractualiser son PLH avec l'Etat. Elle souhaite être accompagnée sur une réflexion en direction des formes d'habitat pour les personnes âgées de son territoire.

L'AULAB a également élaboré l'observatoire du PLH du Pays de la Lys Romane lors de l'année 2011, et pilotera une enquête socio-démographique sur les nouveaux arrivants du territoire en 2012.

• Accompagnement du PLH du Pays du Ternois

L'Agence a accompagné la dernière phase de la réalisation du PLH du Pays du Ternois, en particulier le programme d'actions à mettre en œuvre sur la Communauté de Communes du Saint Polois. L'ensemble de la démarche sera réintégré dans le SCoT du Pays du Ternois.

• Réalisation du PLH de la CCNE

L'Agence d'Urbanisme réalise avec le soutien de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de Noeux et Environs.

Véritable outil de prévision et de programmation ayant pour objectif de répondre aux besoins des habitants en terme de logement et d'hébergement, le PLH vise à répartir de façon équilibrée et diversifiée l'offre entre les communes concernées.



L'objectif de cette étude est de poser un diagnostic habitat sur l'ensemble du territoire intercommunal et en définir les enjeux afin de faire émerger une politique de l'habitat (programme d'actions), partagée par les 6 communes, qui réponde aux besoins des habitants, améliore l'équilibre social de l'habitat et contribue à la qualité de vie sur le territoire. Les phases de diagnostic et de propositions de programmation de logements sont achevées. La phase de programmation des actions sera achevée en 2012.

• PLH d'Artois Comm.

La Communauté d'Agglomération Artois Comm. a engagé la révision de son PLH. Elle a sollicité l'Agence pour l'accompagner dans sa démarche notamment en lui fournissant des données statistiques et géographiques et en lui apportant des informations plus territorialisées issues des études générales réalisées.

• PLH de la CC. Flandre-Lys

Une réflexion va être lancée en 2012 pour doter ce territoire d'un PLH d'autant nécessaire qu'il est entré dans l'Unité Urbaine de Béthune où s'applique la loi S.R.U.

Autres études

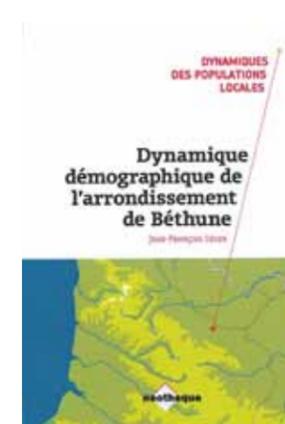
• Participation au Plan Départemental de l'Habitat

L'AULAB a été associé aux réflexions conduites par le Département du Pas-de-Calais, sur l'élaboration de son Plan Départemental de l'Habitat sur les territoires des SCoT de l'Artois et du Pays du Ternois.

• Participation à l'observatoire de la sensibilité aux risques de décrochage social et urbain dans les cités minières

Ce travail animé par la Mission Bassin Minier amène à s'interroger sur l'évolution sociale du parc minier et de sa population, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de l'habitat ou de renouvellement urbain portées par les collectivités territoriales et donc à devoir caractériser à la fois l'offre en logements (état de rénovation, typologie...), l'état d'occupation du parc et les évolutions sociales (proportion d'ayants droit, de locataires, profils socio-économiques des « nouveaux entrants »), ainsi que les mécanismes de renouvellement de populations engagés et les risques éventuellement liés.

• Étude sur les dynamiques démographiques sur le SCoT de l'Artois et le SCoT du Ternois



Une étude de prospective démographique a été réalisée en 2010, sur le territoire du SCoT de l'Artois à l'horizon 2020, en partenariat avec l'Institut d'Etudes Démographiques de l'Université Paris Sorbonne. Elle a fait l'objet de publications et de présentations publiques.

Une autre étude de prospective démographique sera également réalisée en 2012, sur le territoire du SCoT de l'Artois et du SCoT du Ternois à l'horizon 2020, en partenariat avec l'Institut d'Etudes Démographiques de l'Université Paris Sorbonne, sur la thématique de la jeunesse.

• Étude sur les besoins des personnes âgées

L'AULAB accompagne le Conseil Général du Pas de Calais dans sa réflexion sur l'élaboration d'un nouveau type d'offre en logement plus adaptée aux personnes âgées vieillissantes notamment handicapées. La démarche actuellement menée sur l'Artois pourrait s'étendre, à la suite, à l'ensemble du département du Pas de Calais.

• Étude sur le logement étudiant

L'Agence engagera également une étude sur le parc de logement étudiant sur l'agglomération afin de recenser les besoins à venir.

L'AULAB participe à la réflexion menée par le comité régional de coordination de l'observation sociale ainsi qu'aux groupes de travail visant à harmoniser et centraliser les données sociales exploitées par les différents acteurs de la région.



L'atlas de l'accidentologie

Dans le cadre de l'observatoire des déplacements de l'AULAB, deux publications sur le thème de l'accidentologie ont été réalisées.

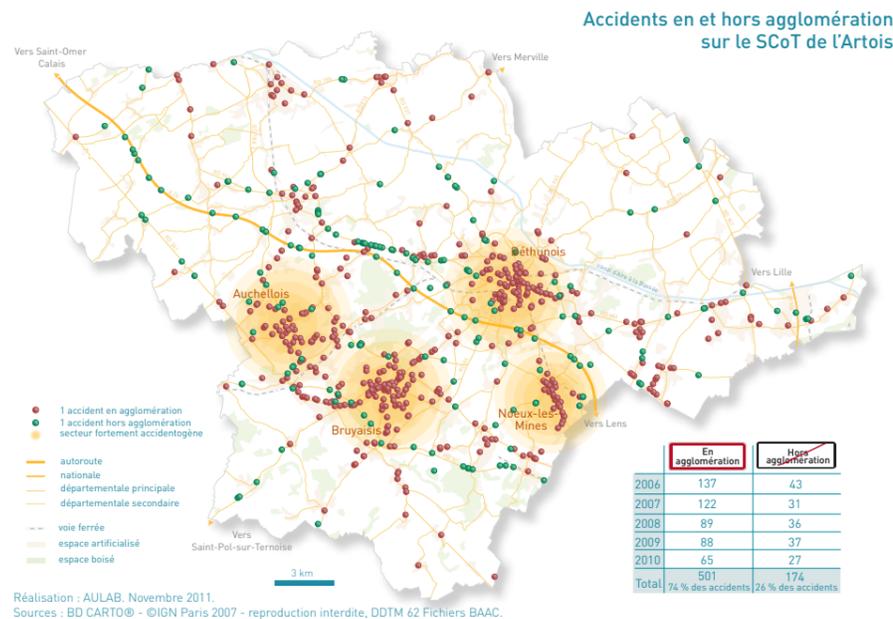
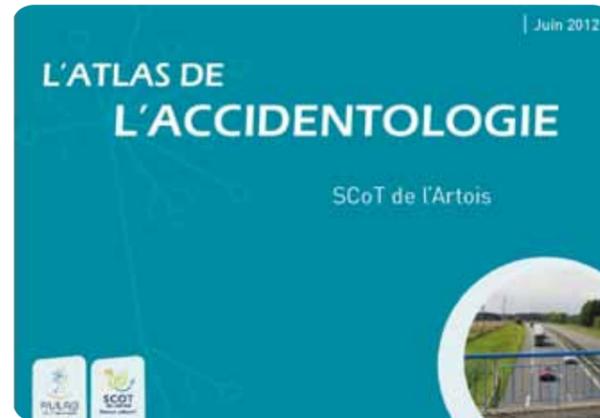
Cette première approche à l'échelle du SCoT de l'Artois a permis d'initier un partenariat avec l'Unité Sécurité Routière de la DDTM du Pas-de-Calais et de lancer la réalisation d'un atlas communal de l'accidentologie.

Ce travail s'appuie sur une exploitation des données transmises par les services de l'État et collectées auprès des forces de police et de gendarmerie.

À court terme, l'atlas est un outil d'aide à la décision pour les élus qui pourront engager une réflexion sur le réaménagement des zones accidentogènes en partenariat avec le gestionnaire de voirie concerné.

À moyen terme, les bases de données liées à l'atlas pourront être mobilisées dans le cadre du suivi du SCoT, de la Politique Globale de Déplacements sur le Pays de la Lys Romane, et du futur Plan de Déplacements Urbains sur le territoire d'Artois Comm. et de la CC de Noeux et Environs.

Les grands principes de la démarche ont été présentés en Sous-Préfecture de Béthune aux élus et services de l'État dans le cadre de la commission locale sur la sécurité routière. La publication de l'atlas de l'accidentologie est programmée pour juin 2012.



Les déplacements à l'échelle de l'aire métropolitaine à partir des Enquête Ménages Déplacements

Dans le cadre de l'observation de la mobilité et du suivi des politiques de déplacements (SCoT, PDU), l'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune (AULAB), le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle et Lille Métropole Communauté Urbaine ont souhaité s'associer pour réaliser un travail partenarial sur la connaissance de la mobilité interurbaine.

Cette analyse commune des bases de données issues des Enquêtes Ménages Déplacements réalisées sur le SCoT de l'Artois (2005), de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (2006) et de la métropole lilloise (2008) est une nouvelle contribution aux travaux entrepris sur le thème de la mobilité dans le cadre de l'Association de l'Aire Métropolitaine de Lille.



Les schémas d'aménagement des infrastructures

• Les routes

Les nouvelles études sur la déviation de la RD 941 (Béthune-La Bassée) ont été lancées fin 2009 par le Département du Pas-de-Calais. Elles devraient prendre en compte (à confirmer) la liaison entre la RD 941 (déviation sud de Béthune) et la RD 937 (déviation de Noeux les Mines). Une étude a également été lancée sur la liaison RD 301/RD 941 et La RD 939 (axe Béthune/Saint-Pol-sur-Ternoise).



L'Agence accompagne ces études d'infrastructures en participant notamment aux travaux menés par le Conseil Général du Pas-de-Calais sur la modélisation du trafic en mettant à disposition et en exploitant ses bases de données sur la mobilité.



Promouvoir des politiques durables de mobilité

• Le ferroviaire

Dans la continuité des études réalisées par la Région sur la réouverture au trafic voyageur de la ligne ferroviaire Merville-Armentières, l'AULAB mène la première AEU « orientée rail » comportant un volet spécifique « pôle d'échanges » sur Merville.

Une fois cette démarche exploratoire terminée, l'AULAB pourrait accompagner les communes de Merville et de Sailly-sur-la-Lys, directement concernées par le projet de réouverture de la ligne par la réalisation d'une étude « pôle d'échanges » à Merville et « halte ferroviaire » à Sailly-sur-la-Lys.

Par ailleurs, suite à deux études « pôles d'échanges » réalisées en 2010/2011, l'AULAB continue d'accompagner les collectivités sur les projets de requalification des gares de Lillers et d'Isbergues.

L'AULAB participe également aux études menées par la Région sur la modernisation de la halte de Pernes-Camblain et apportera son appui technique concernant les études sur la desserte ferroviaire du Bruaysis.



• Les transports collectifs



Dans la continuité des travaux menés dans le cadre de la Politique Globale de Déplacements, Les 2 Communautés de Communes Artois-Flandres et Artois-Lys ont souhaité que l'AULAB puisse réaliser une étude pré-opérationnelle sur la mise en place d'un service de mobilité des personnes sur leur territoire. (lancement premier semestre 2012).

L'AULAB intervient également en tant qu'appui technique dans le cadre des études sur le Transport en Commun en Site Propre (TCSP). En partenariat avec la Mission Bassin Minier, une réflexion complémentaire à celles du SMT, sur la mobilité et les transports dans l'agglomération de Béthune et Bruay, sera réinitiée afin de proposer une stratégie globale et partagée par tous les acteurs du territoire.

• Les modes doux

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Schéma Régional des Véloroutes Voies Vertes, des études ont été engagées par le Conseil Régional et ses partenaires pour proposer des tracés sur la section Dourges-Calais, repris dans le Document d'Orientations Générales du SCoT de l'Artois.

Depuis, une démarche a été initiée par la Mission Bassin Minier qui a abouti à une proposition de tracés entre Douai et Béthune.

En complément de ces études, l'AULAB pour-

suit la démarche afin d'établir des variantes de tracés entre Béthune et Saint-Venant, en partenariat avec les services de la Communauté d'Agglomération Artois Comm., de la Communauté de Communes Artois-Lys, du Conseil Général du Pas-de-Calais et du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais.

Suite à ce travail, un tracé a été validé par les Élus de la CC Artois-Lys le 26 mars dernier.

L'AULAB participe également à l'élaboration du schéma modes doux du Syndicat Mixte des Transports.



• La voie d'eau

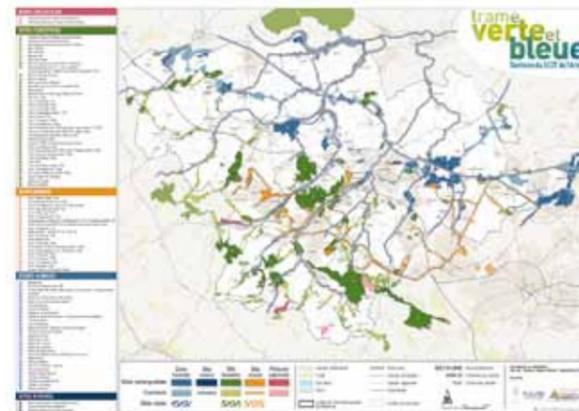
En complément des réflexions déjà menées sur le fluvial notamment dans le cadre d'un numéro spécifique de l'observatoire des déplacements, l'AULAB pourrait participer aux réflexions sur le projet de plateforme multimodale de Merville (à proximité de Roquette).

L'Office de Tourisme Intercommunal et Artois Comm. ont souhaité relancer la réflexion sur le tourisme et la voie d'eau (« tourisme fluvestre ») complémentaire des réflexions engagées par la Ville de Béthune sur la création d'un port de plaisance. Cette étude prospective pourrait être réalisée en 2012.



L'Atlas cartographique de la Trame verte et bleue du territoire SCoT de l'Artois

Dans le cadre de la déclinaison du Schéma régional de la Trame verte et bleue, l'Agence d'Urbanisme a coproduit avec la Mission Bassin Minier, un Atlas cartographique de la Trame verte et bleue du territoire du SCoT de l'Artois. Cette étude identifie les sites naturels d'intérêt majeur (« cœurs de nature ») et les principes de corridors écologiques, à l'échelle de la parcelle. Cette déclinaison territoriale très fine facilitera l'intégration de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.



Suite à la diffusion de l'Atlas cartographique auprès des élus du territoire et des partenaires techniques et institutionnels, l'Etat et la Région ont souhaité, afin de faire partager cette initiative, que l'agence soit membre du Centre Régional de Cohérence Ecologique/ Trame verte et bleue.

Deux documents de synthèse découlant de l'étude ont également été élaborés :

- « Un exemple de déclinaison communale de la Trame verte et bleue du territoire du SCoT de l'Artois sur Norrent-Fontes », édité en septembre 2011 et découlant de l'étude-conseil du même nom.

- « Intégration des éléments de l'Atlas cartographique de la Trame verte et bleue du territoire du SCoT de l'Artois dans les documents d'urbanisme ». Ce document paru en février 2012 apporte les éléments techniques et les outils réglementaire pour une meilleure prise en compte de l'Atlas cartographique dans les documents d'urbanisme.



• Participation au comité de rédaction du cahier technique de l'ENRx sur la traduction de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme

L'association des Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas-de-Calais (ENRx) a sollicité l'Agence afin de participer à la rédaction d'un cahier technique sur la Trame verte et bleue dans le territoire régional. Ce document développera les aspects techniques indispensables et les expériences menées par les collectivités en matière d'intégration des continuités écologiques dans leurs documents d'urbanisme.

• Participation au groupe de travail sur la mise en œuvre de la convention européenne des paysages dans la région Nord-Pas-de-Calais

L'Agence a été associée à la réflexion du groupe de travail conduit par la DREAL sur la prise en compte des paysages régionaux. Cette démarche a conduit à l'organisation d'un séminaire « Paysages », au sujet de l'évolution et la préservation des paysages dans le Bassin minier, qui s'est déroulé les 6 et 7 juin 2011.

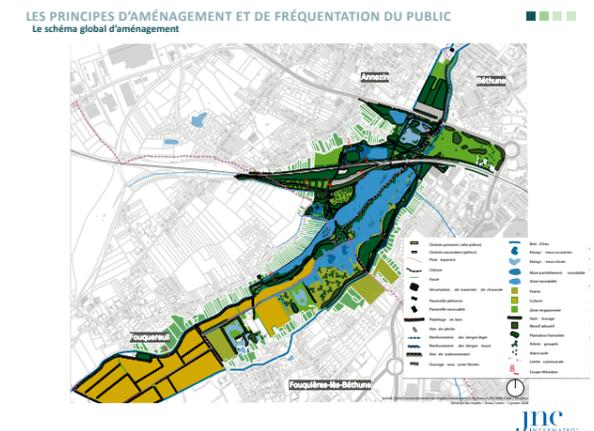
Autres études

• Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) sur l'espace naturel intercommunal du Marais de la Lawe

À la demande des communes d'Annezin, de Béthune, de Fouquereuil et de Fouquières-les-Béthune, l'AULAB s'est engagée en 2010 dans une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) sur le site du Marais de la Lawe. Cette zone humide remarquable, située à proximité de l'agglomération béthunoise, offre un espace de nature privilégié.

Les conclusions de l'AEU ont été présentées à l'ensemble des partenaires et validées par les maires des quatre communes au cours du 2ème semestre 2011.

Le projet d'aménagement issu de l'AEU propose la réalisation d'un parc à vocation multiple à l'image du Parc de la Deûle (situé sur la Communauté Urbaine de Lille Métropole) : espaces de nature préservée, espaces naturels dédiés à l'observation et à la promenade et espaces récréatifs. Au cours de l'étude, le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais s'est révélé un partenaire idéal pour la mise en œuvre du projet, notamment sur la restauration des qualités naturelles du site. Pour l'année 2012, les communes ont demandé à l'AULAB de poursuivre la réflexion, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels, en organisant des réunions portant sur les aspects fonciers, financiers et techniques, afin de concrétiser le projet de parc naturel intercommunal du Marais de la Lawe.



- **Schéma Directeur des réseaux de chaleur de la Ville de Béthune**

Dans le cadre de sa réflexion sur la mise en cohérence et la modernisation de ses 2 réseaux de chauffage urbain, la ville de Béthune a proposé, en accord avec l'ADEME au titre du « Fonds Chaleur », à l'AULAB de conduire cette étude qui porte sur un état des lieux, les enjeux et les préconisations en vue de lancer une nouvelle consultation de Délégation de Service Public.

Cette étude intègre les problématiques de desserte des futurs éco quartiers, mais aussi la réalisation d'une nouvelle chaufferie au bois énergie.



Le diagnostic partagé étant achevé, des potentialités de raccordement ont été repérées et des questionnaires mis en place afin de vérifier auprès des propriétaires la faisabilité de ces raccordements au réseau. Il s'agit suite à ce travail de prospection de définir des scénarios intégrant la densification de la desserte par les réseaux de chauffage urbain ainsi que le bienfondé d'un raccordement de nouveaux quartiers en basse consommation.

Elle sera achevée à l'été 2012 pour permettre à la Ville de Béthune de lancer, éventuellement, une nouvelle Délégation de Service Public.

- **Participation aux groupes de travail pour le Plan Climat Territorial (PCT) du Pays de la Lys Romane**

Le Pays de la Lys Romane a lancé sa démarche de Plan Climat Territorial en octobre 2008 avec l'horizon 2013 pour la réalisation de son programme d'actions. Celui-ci vise à l'excellence territoriale prônée dans la Charte de Pays en s'appuyant sur trois axes principaux que sont la diminution des gaz à effet de serre, la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables. C'est une action environnementale concertée entre tous les acteurs intervenants sur le territoire. L'AULAB est associée en tant que partenaire et participe aux différents groupes de travail pour la définition du programme d'actions 2008-2013.

- **Participation au comité consultatif de gestion du Marais Pourri de Norrent-Fontes**

La municipalité de Norrent-Fontes a décidé de confier la gestion des parcelles communale du Marais Pourri à l'association du Conservatoire d'Espace Naturels du Nord et du Pas-de-Calais.

- **Participation au comité national d'évaluation de l'adaptation des aires urbaines au changement climatique**

A noter que l'Agence est membre du comité national d'évaluation de l'adaptation des aires urbaines au changement climatique, mis en place par l'ADEME dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Quatre agglomérations ont été choisies (Nantes, Grenoble, Montpellier et Béthune) pour tester un outil d'évaluation de la vulnérabilité et des capacités d'adaptations des territoires urbains aux effets des changements climatiques à l'horizon 2050.

Le colloque organisé en novembre 2011 à l'initiative du Préfet de Région et de l'ADEME, a conclu cette phase d'étude préalable avec des échanges très riches.

Un dossier de restitution des échanges sera diffusé mi 2012. A partir des éléments techniques identifiés lors du colloque ainsi que sur la base des retours issus des questionnaires diffusés aux participants, une journée technique sur l'adaptation au changement climatique, organisée dans le cadre du FRAMEE, fera suite à ce colloque en fin d'année 2012. Cette journée deviendra le rendez-vous régional annuel des bonnes pratiques en ce domaine.

- **Autres actions**

Dans le cadre d'une action de recherche sur la Ville durable menée conjointement par la FNAU et l'ADEME, l'Agence organisera un atelier de travail en juin prochain à Béthune. Cette étude est pilotée par les laboratoires de recherche universitaires Aménités/Lab'Urba.

Elle réunit 4 universités françaises et 5 agences d'urbanisme et vise une « Analyse critique des imaginaires environnementaux de la recherche sur la ville durable... et de leurs impensés socio-démocratiques. Vers une autre prospective pour les formations et métiers de l'urbain ? ».

Dans le cadre de la Fabrique Régionale de prospective, l'AULAB co-anime les réflexions et les actions mises en oeuvre (atelier à Bruay en 2011, journée d'études...).

L'Agence participe également à la recherche nationale sur les risques inondations lancée par l'Etat en 2012.



Les Observatoires de l'Agence

Le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et le Conseil Général du Pas de Calais ont conclu avec l'AULAB des conventions de partenariat avec deux objectifs visant à les accompagner dans la déclinaison territoriale de leurs politiques et à les aider dans l'amélioration de leur connaissance des territoires (échanges de données) et dans le suivi de l'évolution du territoire de l'Agence. Ces demandes se traduisent entre autres par des échanges de données et la réalisation des lettres des quatre observatoires et de dossiers thématiques. En plus des différentes études portées par l'AULAB, ce sont ainsi plus de 30 documents produits depuis le lancement de ces collections.

• Observatoire des évolutions sociales et urbaines

Les dernières publications parues :

- Population et construction 2 ;
- Le vieillissement de la population.

À venir :

- Aires urbaines/unités urbaines ;
- Les migrations résidentielles ;
- Emploi : offre/demande et formation.



• Observatoire des déplacements

Les dernières publications parues :

- La mobilité des 55 ans et plus ;
- Trafic routier et accidentologie.

À venir :

- Les migrations domicile-travail ;
- Les migrations domicile-études ;
- L'atlas communal et intercommunal de l'accidentologie.



• Observatoire de l'environnement

Les dernières publications parues :

- La Ressource en Eau : Quantité et Pressions ;
- Caractéristiques et potentialités des sols.

À venir :

- Les sols (les menaces) ;
- Les inondations ;
- La qualité de l'air.



• Observatoire du développement économique

Les dernières publications parues :

- La fiscalité des collectivités en 2009.

À venir :

- Le foncier disponible dans les ZA/ZC ;
- Emploi : état des lieux « statique ».



Les lettres de l'AULAB

Ces dossiers seront publiés sous forme de notes de synthèse des études générales réalisées par l'AULAB. Après celles réalisées sur « les orientations à la loupe du SCoT de l'Artois », la méthodologie des diagnostics du foncier urbanisable, les outils du foncier et la synthèse de l'action DATAR « 20 villes moyennes témoins » de Béthune, ces dossiers ont concernés en 2011 :

- l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme ;
- la pauvreté et la précarité à l'échelle du SCoT de l'Artois ;
- l'habitat individuel dense ;
- le recollement des Enquêtes Ménages Déplacements sur l'aire métropolitaine, en partenariat avec les autres structures d'études ;
- la dynamique démographique de la population du territoire du SCoT de l'Artois à l'horizon 2020.

Le Site Internet de l'AULAB

Le site Internet de l'AULAB, organisé en 4 parties, a vocation à faire connaître la structure aux partenaires et au grand public à travers :

- la présentation du territoire et des missions de l'Agence ;
- la présentation des études menées par l'Agence aussi bien à l'échelle de la planification que du projet urbain ;
- l'explication de l'organisation des Observatoires thématiques ;
- un accès aux principales ressources diffusables de l'Agence.

Le site est consultable à l'adresse suivante : www.aulab.fr



Le Système d'Information Géographique (SIG)

Outil transversal d'observation et d'analyse, le SIG apporte une dimension spatiale aux études. Il permet de situer les données dans l'espace, d'analyser leur répartition géographique, de les croiser entre elles et de transcrire les résultats sous forme cartographique. Il améliore ainsi notre compréhension des phénomènes structurant le territoire et aide à la prise de décision.

En 2010, en appui aux différentes études en cours, l'Agence a notamment lancé la production de plusieurs bases de données géographiques métiers :

- L'Atlas de l'accidentologie :

En partenariat avec l'Unité Sécurité Routière de la DDTM du Pas-de-Calais, un atlas cartographique de l'accidentologie est en cours de réalisation, pour une publication mi-2012. À partir des fichiers BAAC de la DDTM, un travail de géolocalisation des accidents recensés a été effectué.



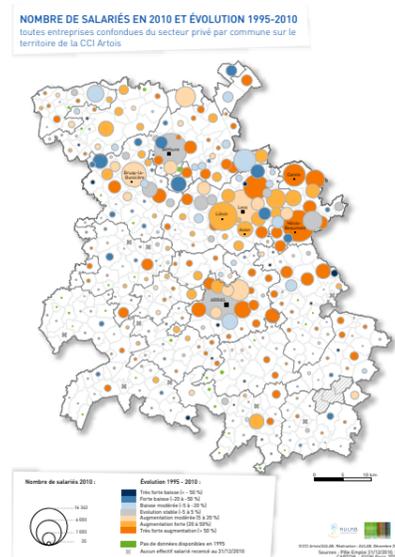
L'atlas s'articulera en 3 parties :

- une partie générale sur le SCoT de l'Artois ;
- une analyse à l'échelle de l'EPCI puis une déclinaison à l'échelle communale avec la réalisation de 3 types de cartes : localisation des accidents par type d'intersection, les usagers impliqués par accident, les victimes tuées ou blessées hospitalisées par accident ;
- une partie recommandations et aménagements

• Production de données

- Réalisation d'un fonds cartographique commun avec la CCI Artois :

En partenariat avec la CCI Artois, un corpus d'une quinzaine de cartes a été réalisé sur des thématiques relatives à l'économie : nombre d'entreprises par commune, évolution du nombre de salariés entre 1995 et 2010, nombre de dirigeants de plus de 55 ans, localisation des entreprises par filières...

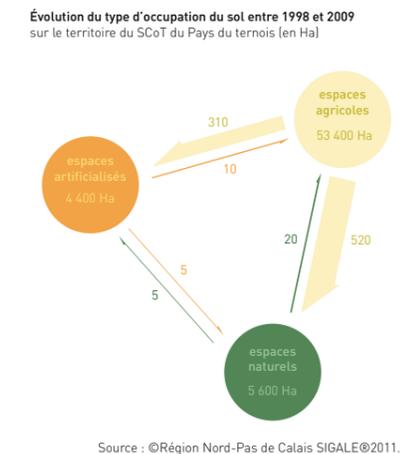
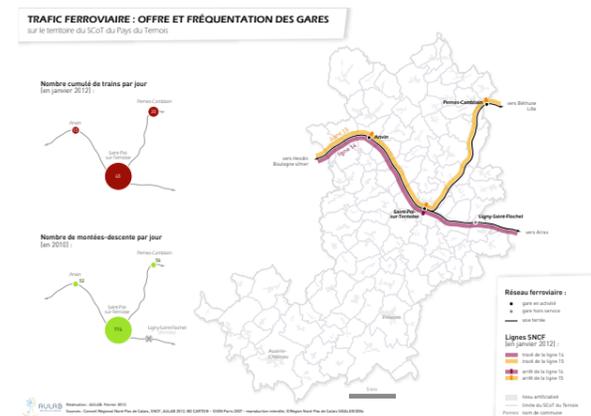


- Zonage des documents d'urbanisme:

Une version numérisée et géoréférencée des zonages des documents d'urbanisme (POS, PLU et cartes communales) des communes du territoire du SCoT de l'Artois a été réalisée en 2011. Elle s'appuie sur les préconisations du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). En 2012, une mise à jour sera effectuée pour les nouveaux documents approuvés.

- Données sur le territoire du Pays du Ternois :

En 2011, l'Agence a effectué l'acquisition des données thématiques nécessaires à la mise en œuvre du SCoT du Pays du Ternois. Ce fonds a permis de réaliser un premier ensemble de cartes pour les besoins des commissions thématiques de la phase de diagnostic du SCoT.



- Base équipements :

Au cours de l'année 2011, le travail d'inventaire des équipements à l'échelle de la parcelle cadastrale a été réalisé sur l'ensemble du territoire du Pays du Ternois et sur les communes du SCoT de l'Artois ayant fait l'objet d'un diagnostic foncier. L'objectif 2012 est d'achever cet inventaire pour les communes de moins de 10 000 habitants.

L'inventaire est structuré selon une nomenclature d'une soixantaine de classes, regroupées en grandes catégories : commerces de proximité, établissements culturels, établissements scolaires, principales structures publiques, lieux de restauration, édifices religieux, équipements sportifs et de loisirs, établissements médicaux...

La donnée géographique obtenue est précise (à l'échelle de la parcelle cadastrale) et couvre à l'heure actuelle 40 communes du territoire du SCoT de l'Artois. Le même projet est prévu sur le territoire du SCoT du Pays du Ternois.

Les communes intéressées par la réalisation d'une carte grand format des équipements présents sur leur territoire peuvent en faire la demande à l'Agence d'Urbanisme.





Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune
Centre Jean Monnet I-8 Avenue de Paris-Bat C-Entrée Piémont -62400 Béthune
Tél : 03 21 56 11 42-Fax : 03 21 56 17 03-contact@aulab.fr-www.aulab.fr